

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019**

Délibération
n° 2019.02.011

**Modification du
tableau des effectifs**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2019**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Isabelle LAGRANGE à Pascal MONIER, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à André LANDREAU, Alain THOMAS à Gérard ROY, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2019**DELIBERATION
N° 2019.02.011**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction Services techniques
Transports-Mobilités**

A la suite de la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017 et de l'extension de son périmètre, GrandAngoulême est désormais compétent pour le transport scolaire des élèves domiciliés sur les communes nouvellement incluses dans son périmètre et scolarisés dans un établissement scolaire de son territoire.

Ce transfert de compétence de la région Nouvelle Aquitaine vers la communauté est applicable au 1^{er} janvier 2018 mais la région a accepté de gérer ces transports de manière transitoire jusqu'au 1^{er} septembre 2019, date à laquelle GrandAngoulême doit en assurer la gestion de manière effective.

En l'absence de personnel régional transféré, il convient de créer 2 postes pour constituer le nouveau service Transports scolaires, à savoir un poste de catégorie B chargé de piloter ledit service et un poste de catégorie C chargé d'en contrôler l'exécution. Bien que la gestion du service soit transférée à la communauté à compter du 1^{er} septembre 2019, il est proposé de pourvoir ces 2 postes dès le 1^{er} avril 2019 afin d'être totalement opérationnel pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Construction patrimoine – atelier mécanique

Le départ du responsable de l'atelier mécanique au terme de son dernier contrat a conduit à une réorganisation de l'encadrement de ce service. C'est désormais l'adjoint au responsable en charge directe de l'atelier qui en assurera la responsabilité. Afin de le remplacer dans ses missions d'intervention et de réparation de véhicules, il convient de transformer le poste en catégorie B vacant en un poste de mécanicien.

Par ailleurs, 2 contrats emploi avenir dont 1 transféré de la communauté de communes Braconnne Charente arrivent prochainement à terme. Compte tenu du nombre élevé et croissant de matériels roulants à entretenir (353 véhicules et engins) depuis la fusion (+15%), leur pérennisation s'avère indispensable pour rendre le service attendu par les services opérationnels.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction services techniques Transports-mobilités	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (TC)	1		
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques ou agents de maîtrise (TC)	1		

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction services techniques Construction/ patrimoine	Cadre d'emplois des adjoints techniques (TC)	3	Cadre d'emplois des techniciens (TC)	1
			Contrat emploi avenir (au terme du contrat)	2

Vu l'avis favorable du comité technique du 11 février 2019,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 5 février 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} février 2019.

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable du service transports scolaires.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2019 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 février 2019	<u>Affiché le :</u> 18 février 2019